

**Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2016**  
**A la salle communale de Lantenne-Vertière**

**Délégués présents :**

Mmes Belleney (Avrigny-Virey), Vefond (Courcuire) Bouvresse (Emagny), Lacour (Hugier), Bouchasson (Marnay), Bugnet (Marnay), Julien (Le Moutherot), Fahys (Recologne), Cuiet (Tromarey)

MM. Rollet (Avrigny-Virey), Gaillard (Bay), Dumont (Beaumotte lès Pin), Lucot (Bonboillon), Decosterd (Burgille), Renaudot (Brussey), Hoerner (Chambornay-lès-Pin), Lacaille (Chenevrey et Morogne), Garcia (Chevigny sur l'Ognon), Humbert (Courchapon), Braichotte (Cugney), Philibeaux (Cult), Berger (Emagny), Dobro (Franey), Mignerot (Gézier-et-Fontenelay), Pinassaud (Jallerange), Malesieux (Lantenne-Vertière), Vittot (Lantenne-Vertière), Pelot (Lavernay), Clerget (Lavernay), Ballot (Marnay), Fassenet (Marnay), Rietmann (Marnay), Zangiacomì (Marnay) Meutelet (Moncley), Glorieux (Pin), Reigney (Placey), Bruckert (Recologne), Morales (Recologne), Boillon (Ruffey-le-Château), Ducret Pascal (Sauvagney), Alliot (Sornay).

**Absents:**

Mme Girardot  
M. Fahy

**Absents excusés :**

M. Guglielmetti, M. Abisse  
M. Theurel remplacé par sa suppléante Mme Julien  
M. Varlet remplacé par son suppléant M. Pinassaud  
M. Marchal remplacé par son suppléant M. Alliot

Le Président présente ses vœux à l'assemblée communautaire pour 2016.

En préambule au conseil communautaire, le président propose de faire une synthèse des actions menées par la CCVM, et remercie la commune de Lantenne-Vertière de recevoir la CCVM et lui souhaite la bienvenue. Suite au changement de représentativité au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il souhaite également la bienvenue à une nouvelle conseillère communautaire représentant la commune de Recologne.

- Concernant les ordures ménagères :

La CCVM a adhéré aux deux syndicats de traitement : SYBERT et SYTEVOM. La redevance incitative a été mise en place avec une nouvelle base de calcul au volume du bac (et non plus en fonction de la composition des foyers), avec un forfait de 12 levées. Le logiciel de gestion a été changé (logiciel STYX) et le règlement de collecte a été réadapté. Le contrat avec éco-emballages a été modifié et la CCVM a été retenue pour la mise en place de l'extension des consignes de tri.

- Concernant le tourisme :

La CCVM a repris en gestion directe l'office de tourisme suite à l'arrêt de l'association, ainsi que l'agent en poste qui s'est vu confier de nouvelles missions comme la gestion de la communication et du site internet de la CCVM. La CCVM participe au financement de 2 manifestations culturelles supplémentaires : les estivales de Saône (Avrigny-Virey et Recologne pour 2016).

L'étude sur les ponts de l'ancienne voie ferrée a été faite et au regard du coût onéreux des aménagements proposés, une recherche de solution est en cours.

- Concernant le numérique :

La CCVM a enfin pu adhérer, grâce au soutien des grands élus, aux 2 syndicats numériques : Haute Saône numérique (HSN) et Doubs Très Haut Débit (DTHD). Pour la partie Haute-Saône, les priorités ont été définies.

- Concernant le développement économique :

Des parcelles ont été vendues (AKKUS, Santa Cruz, Agriméca et contrôle technique Grosjean) sur la ZA les Plantes à Marnay et il ne reste plus que 2 parcelles de 80 et 33 ares à vendre sur la 1<sup>ère</sup> tranche. La société Louisot a fait une pré-réservation de 2 Ha sur la partie haute de la ZA.

La CCVM a adhéré à Initiative Haute Saône (IHS) pour permettre l'attribution de prêt d'honneur aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.

Un 2<sup>ème</sup> Hôtel d'entreprises est en cours de construction et ouvrira mi-2016.

La CCVM est en négociation pour l'achat de 7,4 Ha de terrain. Le président a rencontré avec le Maire de Marnay une société qui serait intéressée pour s'installer sur la zone. Toutefois, cette installation nécessite la révision simplifiée du PLU de Marnay.

Les acquisitions de terrain pour la zone d'activités à Ruffey-le-Château sont en cours de finalisation et les études pourront débuter dès que le PLU de Ruffey-le-château sera validé.

- Concernant le scolaire et périscolaire :

La discussion est en cours pour revoir les cartes scolaires.

La mise en place des rythmes scolaires a été suivie de la réalisation de deux PEDT : un général et un plus spécifique sur l'école à Chambornay-lès-Pin (pas d'école le vendredi après-midi) qui semble être apprécié par tous (enfants, enseignants et parents). Il est précisé que cette proposition avait été faite au départ pour le tout le territoire CCVM mais refusée en bloc par les enseignants.

Un partenariat avec le collège a été développé avec l'animateur ado.

De nombreux travaux de réfection des bâtiments ont été réalisés notamment grâce Philippe Grugeard, agent de maintenance recruté à temps complet. Des achats tels que des jeux de cours ont également été réalisés et les jeux ont été installés.

Avec le marché relatif au repas de la restauration scolaire, un traiteur a été retenu pour 3 ans. Il s'agit de Tisserand traiteur.

En septembre dernier est survenue la reprise des Francas qui n'a pas été simple à organiser, tout comme celle de Familles rurales qui a laissé des traces. Aujourd'hui la situation se régularise.

Un contrat enfance-jeunesse avec les CAF du Doubs et de la Haute-Saône a été signé. Les relations avec les CAF sont bonnes malgré la complexité parfois de certaines situations interdépartementales.

La Prestation de service unique (PSU) a été mise en place sur la micro-crèche à Jallerange, par ailleurs reprise par la CCVM.

Des formations du personnel ont été faites mais certains personnels périscolaires (notamment pour des petits temps de travail) restent difficiles à trouver.

La CCVM a repris le gymnase et ne fait plus payer les associations pour les enfants utilisateurs.

Le RPAM et le service jeunesse ont rejoint Recologne. Les communes du Doubs ont quitté le SICA du canton d'Audeux et le service du RPAM s'est étendu à ces communes.

La CCVM participe au SIVU de la MARPA et sa participation a augmenté en 2015.

Enfin le projet de centre social à Marnay abandonné sera repris et retravaillé avec le lancement d'une nouvelle étude.

La CCVM a participé au financement de 8 terrains multisports coté Doubs et 3 terrains coté Haute-Saône. 4 nouveaux terrains sont en projet sur la Haute-Saône.

Les taux fiscaux sur 2015 ont été maintenus.

Un contrat avec la région a été signé pour le financement de projets scolaires et périscolaires CCVM.

Le contrat « Habiter mieux » a été mis en place sur tout le territoire en partenariat avec l'état et les conseils départementaux.

Concernant les ruisseaux, la rédaction des dossiers « loi sur l'eau » est en cours.

Le président remercie l'ensemble du personnel pour le travail effectué. La CCVM compte désormais 99 agents (71 équivalents temps plein) : 33 agents scolaires, 14 agents pour les crèches, 40 agents dans les accueils de loisirs, 5 agents administratifs, 4 personnes aux points d'apports, un agent pour les ordures ménagères, un agent à l'office de tourisme et un agent à la maintenance.

La CCVM a réalisé son document unique (DU), le dossier d'AD'AP et mis en place son comité technique (CT) et son comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail (CHSCT).

Avec la Loi NOTRe, un nouveau périmètre pour la CCVM sera défini et de nouvelles compétences seront à prendre : PLUI, aire d'accueil des gens du voyage, eau, assainissement et Gemapi.

#### **Secrétaire de séance : Stéphane GLORIEUX**

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le dernier compte-rendu du conseil communautaire en date du 14 décembre 2015.

*Approuvé à l'unanimité*

#### **1. Autorisation d'accepter les dons (don de KH France-Velux pour un équipement scolaire)**

La société KH France (Velux) a répondu favorablement à une sollicitation d'aide financière d'un montant de 1 600 € faite par l'ancienne CCRO pour l'achat d'ordinateurs sur l'école à Lavernay.

Le président demande l'autorisation de recevoir cette aide financière.

Il n'y a pas de question.

*Voté à l'unanimité*

#### **2. Autorisation budgétaire spéciale pour des dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2016 dans le cadre du budget principal**

Le Vice-Président expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser avant le vote du budget primitif de l'exercice, les dépenses suivantes :

- Achat de mobilier, matériel et informatique
- Frais d'études
- Frais de travaux sur bâtiments et autres
- Participation terrains multisports communaux

Il indique que le montant total des dépenses prévisionnelles d'investissement du budget de l'exercice précédent (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 1 117 750 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire, correspondante pour le présent exercice serait donc de 279 437,5 € (25 % du montant précité).

Le Vice-Président propose d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes indiquées ci-dessus, pour un montant total de 238 000 € dans le cadre du budget principal.

*Voté à l'unanimité*

### **3. Autorisation budgétaire spéciale pour des dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2016 dans le cadre du budget annexe Ordures ménagères**

Le Vice-Président expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser avant le vote du budget primitif de l'exercice, les dépenses suivantes :

- Achat de mobilier, matériel et informatique
- Achat de matériel divers
- Achat de matériel de transport (remplacement du camion de livraison des bacs)

Il indique que le montant total des dépenses prévisionnelles d'investissement du budget de l'exercice précédent (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 196 029,22 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire, correspondante pour le présent exercice serait donc de 49 007 € (25 % du montant précité).

Le Vice-Président propose d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes pour un montant total de 40 000 € dans le cadre du budget ordures ménagères.

*Voté à l'unanimité*

### **4. Sollicitation de DETR pour l'installation d'une salle d'activités dans le cadre du groupe scolaire à Marnay**

Une commission services à la personne est programmée pour le 25 janvier afin d'évoquer ce projet. Le président dit que la préfecture de Haute-Saône a accepté d'instruire le dossier DETR qui sera présenté par la CCVM avec du retard en raison des changements de représentativité suite à l'arrivée de Lantenne-Vertière.

Le président propose de remettre à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire cette sollicitation.

### **5. Modification des statuts du SYBERT**

Le président donne lecture de la délibération prise par le SYBERT du 8 décembre 2015 lors de son comité syndical qui a adopté à la majorité absolue la modification de ses statuts pour tenir compte des modalités de sortie de membres adhérents.

En raison de la mise en œuvre de la Loi NOTRe, certains adhérents seront amenés à quitter le SYBERT comme les collectivités qui vont partir au Pays Baumoisi qui est au SYTEVOM. Celles-ci seront amenées à prendre en charge un ticket de sortie du SYBERT.

Un élu dit que cela nous concerne directement car il était question d'adhérer au SYBERT en totalité à la création de la CCVM et que celui-ci ne concerne que la partie doubienne de notre territoire. A l'issue des projets de fusions à venir, le risque pour la CCVM est d'être, comme pour le SCOT, seul adhérent au SYBERT avec la CAGB. C'est pourquoi, il faut être vigilant à ce qui va être fait prochainement.

Les conseillers communautaires souhaitent recevoir la délibération et les projets de modification des statuts du SYBERT avant de se prononcer sur ce sujet.

Le président précise que chaque communauté membre du SYBERT doit délibérer sur ces propositions de modification de statuts dans un délai de 2 mois suivant la notification de la délibération et que l'absence de délibération vaut acceptation.

Le président propose d'ajourner la décision et de la remettre à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

## **6. Synthèse des votes des communes dans le cadre des projets de périmètres CCVM**

Le président donne lecture des avis des communes CCVM dont 24 sont favorables (6 amendements et une commune défavorable) au projet de périmètre du schéma de coopération intercommunale (SDCI) de Mme la Préfète de la Haute-Saône.

Il donne lecture ensuite des avis de communes CCVM dont 23 sont défavorables avec dépôt d'amendements au projet de périmètre du SDCI du préfet du Doubs. Le président dit que certaines communes n'ont pas délibéré sur le projet de périmètre du SDCI du Doubs ce qui vaut acceptation de celui-ci.

Quels sont les avis des communes qui doivent être rattachées à la CCVM ?

- Pour les communes de Haute-Saône : Motey-Besuche, Venère et La Grande-Résie ont délibéré favorablement au projet de périmètre du SDCI de Mme la Préfète de la Haute Saône et les autres communes de la CC du Val Pesmes ont délibéré défavorablement en demandant une fusion avec la CCVM.
- Pour les communes du Doubs : Corcondray et Corcelles-Ferrières ont délibéré favorablement au projet de périmètre du SDCI du préfet du Doubs pour venir à la CCVM et les 5 autres communes (Villers-Buzon, Etrabonne, Mercey le Grand, Berthelange et Ferrières-les-bois) ont délibéré défavorablement en demandant leur rattachement à la CAGB.

Des communes CCVM disent qu'elles ont proposé des amendements différents de celui-ci proposé à la CCVM pour le SDCI du Doubs.

Un élu par ailleurs membre de la CDCI du Doubs, dit que le préfet prendra en compte le pourcentage de demandes.

Un élu dit qu'on n'écoute pas les communes donc. Il lui est répondu que si, on écoute aussi les communes d'accueil en l'espèce. Pour la CAGB, plus de 80 % des communes CAGB ont voté favorablement au projet de SDCI du Doubs, donc elles ne veulent pas de ces 5 communes.

Il en est de même pour la CCVM, où un choix majoritaire a été fait par les communes.

Il est évoqué la situation problématique de la Commune d'Arc et Senans.

Les amendements présentés doivent être conforme à la Loi et s'ils sont retenus, ils doivent être votés à la majorité des 2/3. Le président dit qu'à l'issue, l'avis donné par les communes devra être clairement exprimé : oui ou non.

Un élu demande pourquoi ce n'est pas le président et un vice-président de la CCVM qui représente la CCVM à la CDCI du Doubs. Il lui est expliqué que le président de la CCVM est membre de CDCI en tant que représentant des syndicats et qu'il y a différents collègues.

Pour la CDCI du Doubs, des réunions préparatoires sont organisées afin de débattre et de choisir une orientation commune avant les CDCI plénières car celle-ci est composée de 45 membres et pour le Doubs, il y a beaucoup de projets de fusion contrairement à la Haute-Saône où seules trois Communautés de communes sont impactées.

Un élu dit que la situation est dangereuse car pour la 1<sup>ère</sup> fois autour de la table, on va forcer des gens à venir travailler avec nous et alors que d'autres veulent venir avec nous et qu'on leur ferme la porte.

Un autre élu dit que la Loi NOTRe est une forme de dictature dont les maires ne sont pas d'accord.

Un autre élu dit que le terme est exagéré et que ce n'est qu'un début pour se regrouper.

Un autre élu que c'est une loi qui donne la parole aux communes et qu'il est important d'être plus nombreux pour travailler ensemble.

Le président lui dit qu'il ne faut pas oublier que le préfet a le pouvoir de passer-oultre, ce qu'il n'avait pas avant cette loi.

D'ici un mois environ, le périmètre sera défini.

## **7. Point sur la communication**

Le vice-président en charge de la communication dit que le bulletin communautaire est à disposition des communes et leur demande de bien vouloir en faire la distribution.

Il explique qu'une commission communication aurait dû être réunie pour la relecture mais qu'en raison des événements de fin d'année cela n'a pas été possible.

Le vice-président dit qu'un travail a été fait en fin d'année en collaboration avec la commune de Lantenne-Vertière qui a publié un bulletin d'information « spécial CCVM ».

Enfin, les panneaux des accueils de loisirs de la CCVM ainsi que le logo ont été reçus en fin d'année et devaient être posés rapidement sur les bâtiments.

## **8. Questions diverses**

La prochaine commission finances aura lieu le 15 février à 19h afin de faire le point sur les comptes administratifs et d'engager la préparation du budget 2016.

Le président remercie M. Bruckert pour son aide pour la MARPA, pour son investissement au périscolaire et dans le cadre des études d'aménagement des ponts à Emagny.

Le Maire de Marnay propose de réunir les personnels administratifs dans le cadre du schéma de mutualisation le vendredi 12 février après-midi.

Le Maire de Marnay dit que le caddie solidaire (association représentant la banque alimentaire du Doubs) occupe des locaux que la commune souhaite reprendre pour en faire des toilettes publiques. N'ayant pas de solution d'accueil pour le caddie solidaire, il demande s'il ne serait pas possible de louer une cellule sur l'hôtel d'entreprises pour y faire un accueil temporaire.

Il dit que le caddie solidaire aide 47 familles soit 141 personnes (y compris des familles du Doubs) du territoire de la CCVM. La CC avait aidé à l'achat du gros équipement de cette association lors de sa création.

Le président dit que la demande va être faite auprès d'Action 70 pour savoir si c'est possible. Le maire de Marnay dit que la CC des Monts de Gy loue pour son siège une cellule de l'hôtel d'entreprise à Gy. Le président lui précise que celle-ci n'a pas bénéficié des subventions en contrepartie.

Le président propose, dans le cadre du nouvel hôtel d'entreprises de mettre en place une sorte « d'incubateur » pour les Start-up ou petits créateurs d'entreprises. La CCVM louerait une cellule de l'hôtel d'entreprises qu'elle diviserait en plusieurs petits bureaux qui seraient mis à disposition de ces créateurs. La question sera aussi posée à Action 70.

Pour conclure, M. Malesieux, maire de Lantenne-Vertière se présente et fait une présentation de la commune. Celle-ci compte 532 habitants. Le conseil est composé de 15 conseillers municipaux avec parité. Il indique les taux des taxes communales. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la commune dispose d'un CCAS. En outre, la commune est dotée d'une école maternelle de 3 classes, d'une MAM (maison des Assistantes Maternelles), d'un bon réseau ADSL (un peu moins bon pour la téléphonie mobile), d'une salle des fêtes de 300 m<sup>2</sup>, d'un foyer rural et de quatre logements conventionnés, d'un salon de coiffure et d'une épicerie.

Différentes activités et manifestations sportives se déroulent sur la commune. Les projets communaux pour 2016 sont notamment : le changement de station d'épuration pour passer en rhizosphère, la mise en place d'un éclairage public économique, l'enfouissement d'une partie du réseau et la reprise de la bibliothèque associative par la commune, pour obtenir un conventionnement avec le département.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22h.